Adhésion au FSE (Foyer Socio-Éducatif) et rapporteur

Année scolaire 2020-2021

Le foyer socio-éducatif est une association loi 1901 qui a pour but d'organiser des activités en dehors des cours au sein du collège (clubs, ateliers…) et de soutenir des projets de classe (sorties, voyages…). Il contribue à développer l'autonomie et le sens des responsabilités des élèves.

Si l'adhésion au FSE est facultative, elle revêt une importance particulière car la capacité d'action du FSE dépend de son nombre d'adhérents.

En outre, le collège vous propose de bénéficier d'un prix intéressant pour le rapporteur spécifique demandé en mathématiques. Attention : L'utilisation de ce modèle spécifique sera obligatoire en classe de 6ème.

Vous avez donc la possibilité :

1. D'adhérer au Foyer socio-éducatif **ET** d'acquérir le rapporteur, pour la somme de 08 euros (ou 7 euros si plusieurs enfants au collège)

Ou

2. D'adhérer au Foyer socio-éducatif pour la somme de 06 euros (ou 5 euros si plusieurs enfants au collège)

Merci de compléter le bon de commande/adhésion ci-dessous et de joindre votre règlement (chèque à l'ordre de « FSE collège Gilbert DRU ») et de les remettre au professeurs principal

avant le 12 octobre

NOM : …… Prénom : …….. Classe : ……

1. Adhésion au FSE + Rapporteur : 08 euros ☐
   07 euros (en cas de fratrie)☐
2. Adhésion FSE simple : 06 euros ☐
   05 euros (en cas de fratrie)☐

Signature du responsable légal :